

DÉLIBÉRATIONS mai 2020

27/05/2020	17	ag	election du maire
27/05/2020	18	ag	fixation du nombre d'adjoints
27/05/2020	19	ag	election des adjoints



Ville de **CESSON**
Département de Seine et Marne

N°17-2020

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le 
ID : 077-217700673-20200527-DEL202005_17-DE

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 32	Votants : 32
Date de la convocation : 20 mai 2020			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/05/2020			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres excusés : Rose-Marie ZAURIN			
Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance à huis clos sous la présidence de la doyenne de l'assemblée Madame Reine FASSI, Présidente de séance.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Madame Reine FASSI, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Reine FASSI sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Goubert et M Favre acceptent de constituer le bureau.

Madame Reine FASSI demande alors s'il y a des candidats.

Se sont portés candidats :

Olivier CHAPLET au nom du groupe « Union pour Cesson »

Christophe BOSQUILLON au nom du groupe « Nouveau départ pour Cesson »

Madame Reine FASSI enregistre les candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Reine FASSI proclame les résultats :

▭ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

▭ nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

▭ suffrages exprimés : 32

▭ majorité requise : 17

Ont obtenu :

Olivier CHAPLET : 27 voix

Christophe BOSQUILLON : 5 voix

Olivier CHAPLET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur **Olivier CHAPLET** prend la présidence et remercie l'assemblée.

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

 SLO

ID : 077-217700673-20200527-DEL202005_17-DE



Ville de **CESSON**
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le 
ID : 077-217700673-20200527-DEL202005_18-DE

N°18-2020

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 32	Votants : 32
Date de la convocation : 20 mai 2020			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/05/2020			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres excusés : Rose-Marie ZAURIN			
Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'élire 8 Adjointes, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à 8

Vote : 27 voix POUR

5 Abstentions (BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno)

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,

Olivier CHAPLET



Ville de CESSON

Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 29/05/2020
Reçu en préfecture le 29/05/2020
Affiché le 
ID : 077-217700673-20200527-DEL202005_19-DE

N°19-2020

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 32	Votants : 32
Date de la convocation : 20 mai 2020			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 27/05/2020			
Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYMONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres excusés : Rose-Marie ZAURIN			
Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection des Adjointes.,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Chaque conseiller municipal remet son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Tour unique de scrutin

Nombre de bulletins : 32

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

– Liste « Jean-Louis DUVAL », 27 voix

La liste « **Jean-Louis DUVAL** », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire

- M. Jean-Louis DUVAL
- Mme Charlyne PECULIER
- M. François REALINI
- Mme Isabelle PREVOT
- M. Jacques HEESTERMANS
- Mme Marie-Annick FAYAT
- M. Jean-Michel BELHOMME
- Mme Alexina BOSSAERT

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Maire,

Olivier CHAPLET